SORBONNE UNIVERSITÉ

RÈGLEMENT DU CONCOURS INSTAGRAM
Calendrier de l'Avent – 2ème concours

1 - L'organisateur

La direction de la communication de Sorbonne Université, domiciliée au 4, place Jussieu - 75252 Paris cedex 05, organise un concours gratuit sur Instagram dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

2 - Conditions de participation

La participation au concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la nullité de la participation et l'élimination du participant.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram disponibles à l'adresse suivante : https://help.instagram.com/478745558852511

Le concours est ouvert à tous les étudiants de Sorbonne Université (sous réserve des limitations propres aux plateformes de déroulement du concours soit 13 ans pour les réseaux sociaux). L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputé participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Sorbonne Université se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des éventuelles conditions de participation indiquées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue définitivement du jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier d'une dotation.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne, de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

La participation au concours est gratuite.

La participation au concours n'est pas limitée. Chaque participant a le droit de participer autant de fois qu'il le souhaite.

Les publications du participant doivent être conformes aux obligations légales en vigueur.

Elles ne devront notamment pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs, ni

porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes. Dans le cas contraire, Sorbonne Université se réserve le droit de retirer ces publications du concours sans préavis.

3 - Modalités de participation

Pour participer au concours, les étudiants devront :

- S'abonner au compte Instagram de Sorbonne Université @sorbonne_univ (https://www.instagram.com/sorbonne_univ/)

- Répondre en commentaire à la question posée dans la publication annonçant le jeu concours

Le concours se déroulera du 9 décembre au 11 décembre 2023 à minuit.

4 - Désignation des gagnants

A la date du 11 décembre 2023 à minuit, les commentaires ne seront plus pris en compte et un tirage au sort désignera les gagnants.

Après vérification du respect des conditions de participation des gagnants, ceux-ci seront informés de leur victoire le 12 décembre par un message privé sur Instagram. Ils seront invités à communiquer leur adresse email universitaire (.etu) afin de confirmer leur appartenance à la communauté universitaire de Sorbonne Université ainsi que pour récupérer leur cadeau.

S'il s'avère que l'un des gagnants ne répond pas aux critères de participation tels que définis au point 3 du présent règlement, la dotation sera attribuée au gagnant suivant au classement.

5 - Dotation

5 gagnantes et gagnants remporteront chacun 1 exemplaire de la BD « Sciences en bulles ».

Cette dotation sera envoyée aux étudiantes et étudiants lauréats par courrier postal, ou en main propre à la Tour Zamansky, si le lauréat ou la lauréate étudie sur le campus Pierre et Marie Curie.

6. Responsabilité

La responsabilité de Sorbonne Université ne pourra être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié, reporté, annulé partiellement ou totalement.

Par ailleurs, Sorbonne Université ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la participation sur Instagram ou de la désignation du gagnant : bug, virus, problème technique, intervention non autorisée, ou autre action hors de contrôle de Sorbonne Université.

SORBONNE UNIVERSITÉ

7 - Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse www.sorbonne-universite.fr

Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la Community Manager de Sorbonne Université à l'adresse suivante : Sorbonne Université - Direction de la communication, A l'attention de Ophélie Brûlant, 4 place Jussieu 75252 Paris cedex 05.

8 - Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique, école ou centre de formation, compte Instagram). Ces informations sont destinées à Sorbonne Université aux seules fins du concours (gestion des participations, désignation des gagnants et remise des dotations) et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'exécution complète du jeu.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, pour des raisons tenant à sa situation particulière à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement sur simple demande à l'adresse suivante : direction-communication@sorbonne-universite.fr